MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté Égalité Fraternité

CREPS STRASBOURG

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTS POUR TOUS

INVESTIR L'AVENIR — INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

La Région Grand Est

PRÉPARATION AUX TESTS D'ENTRÉE DES BPJEPS AAN / APT / AF / BNSSA

CONSOLIDATION DE PROJET PROFESSIONNEL
PRÉPARATION AU MÉTIER D'ÉDUCATEUR SPORTIF SECOURISME - SAUVETAGE AQUATIQUE

La formation

Lieux :
CREPS de Strasbourg
Piscines de l'Eurométropole
UrbanSoccer

Dates :
du 4 mars 2024 au 14 juin 2024

Volume horaire :
312 heures en centre,
105 heures en entreprise

Horaires de la formation
formation du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Effectif : 12 places

Frais pédagogiques : 3 082,56 €

Financement :
Financement dans le cadre
du Programme régional de Formation
(Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences)

Référence réglementaire
CARIF : GE1376904

Pour vous accompagner dans vos démarches : prendre contact avec le secrétariat du CREPS, votre référent Pôle Emploi ou Mission Locale

Les conditions d'inscription

Tests de sélection :
Epreuves physiques : le 7 février 2024
Entretiens d'admission : le 7 février 2024

Date de clôture : vendredi 26 janvier 2024

Inscription en ligne sur le site du CREPS
www.creps-strasbourg.fr/formation.fiche-PREPASPORT

Les informations

Réunions d'information au CREPS de Strasbourg :
- **mercredi 20 décembre 2023 à 10h30**
- **mercredi 10 janvier 2024 à 14h00**

Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous : demande de rendez-vous auprès du secrétariat.

Le cursus
Les différents modules de la formation permettent aux candidats de vérifier et ancrer leur projet professionnel dans la filière sportive, de définir la ou les cibles de formation qualifiante et de se préparer aux étapes pour y accéder. Préparation aux épreuves de sélection de 3 différents BPJEPS (Activités Aquatiques et de la Natation, Activités Physiques pour Tous, Activités de la Forme).
La formation comprend des modules permettant de satisfaire aux diplômes du PSE1 et du BNSSA.

Objectifs
L'apprenant doit être capable de :
→ Elaborer et construire son projet professionnel.
→ Appréhender l'environnement et les rôles des différents acteurs du champ sportif.
→ Connaître les missions d'un éducateur sportif et savoir identifier les différents risques liés aux milieux et aux pratiques de chaque discipline.
→ Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse, en ou hors milieu aquatique.

Contenus
→ Formation sportive : développement de ses compétences physiques et d'encadrement d'APS.
→ Formation aquatique : entraînements en piscine (conseils de préparation, suivi personnalisé)
→ Formation au secourisme (PSC1/PSE1) et apprentissage des techniques de sauvetage (BNSSA).
→ Découverte de l'environnement professionnel et culture sportive.
→ Période d'immersion en entreprise.
→ Préparation de son projet professionnel vers le Métier d'Educateur Sportif.
→ Préparation aux tests d'entrée de 3 BPJEPS

Moyens et méthodes pédagogiques
→ Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique, travaux dirigés, simulation d'épreuves,
→ Individualisation des parcours (AAN, APT, AF)
→ Salles de formation du CREPS et piscines de l'Eurométropole.
→ Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS, intervenants extérieurs brevetés d'Etat et partenariats.

Modalités d'évaluation
→ Présentation du projet professionnel.
→ L'observation des aptitudes physiques du candidat à travers sa progression.
→ Simulation de tests de sélection du BPJEPS : capacités à communiquer et se présenter oralement, aptitudes rédactionnelles et veille informationnelle active dans le champ du sport.

Public concerné
Demandeurs d'emploi ou jeunes inscrits à une mission locale, âgés de 18 ans minimum :
- avoir une pratique régulière d'un sport à titre individuel ou collectif, dans un cadre de loisir, au sein d'un club sportif, d'une salle de remise en forme
- ou bons nageurs envisageant un projet professionnel dans les métiers de la natation (BNSSA)

Prérequis
→ Etre médicalement apte, présenter exclusivement le certificat médical spécifique figurant sur le site internet du Creps
→ Répondre à l'obligation d'honorabilité
→ Satisfaire aux épreuves techniques : Evaluation du niveau d'aptitude à la pratique sportive, le candidat sera observé :
- en activité d'animation sportive collective en sous-groupes,
- sur un test d'endurance en course à pied (400 m à son rythme),
- test d'aptitude à la nage (25m minimum),
- ***Profils nageurs BNSSA*** : réalisation d'un 200 m en crawl, d'un 50 m (25 m sprint crawl et 25 m brasse) et déplacement en apnée sans distance minimale exigée.

Organisateur
CREPS de Strasbourg en partenariat avec l'Eurométropole, la Région Grand Est et Pôle Emploi.
Département Formation : 4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02
Tél : 03 88 10 47 70 - Mail : dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr
www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Responsable de la formation
Hélène NOËL, Coordinatrice au CREPS de Strasbourg

Mise à jour le 27/11/2023

CALENDRIER PREVISIONNEL de la formation CPP : Préparation aux Métiers du Sport 2024

Date de début et de fin de la formation	**du 4 mars 2024 au 14 juin 2024**
Date et lieu des sélections	**le 7 février 2024**
Clôture des inscriptions	**le 26 janvier 2024**
Documents à renseigner	**Inscription en ligne sur le site : https://www.creps-strasbourg.fr/**
Convocation envoyée	**Une semaine avant la date des tests d'aptitude**

fév 2024			mars 2024			avr 2024			mai 2024			juin 2024		
jeu	1		ven	1		lun	1	*férié*	mer	1	*férié*	sam	1	
ven	2		sam	2		mar	2	6	jeu	7	7	dim	2	
sam	3		dim	3		mer	3	6	ven	3	7	lun	3	6
dim	4		lun	4	6	jeu	4	6	sam	4		mar	4	6
lun	5		mar	5	6	ven	5	6	dim	5		mer	5	6
mar	6		mer	6	6	sam	6		lun	6	7	jeu	6	6
mer	7	Sélections	jeu	7	6	dim	7		mar	7	7	ven	7	6
jeu	8		ven	8	6	lun	8	6	mer	8	*férié*	sam	8	
ven	9		sam	9		mar	9	6	jeu	9	*férié*	dim	9	
sam	10		dim	10		mer	10	6	ven	10		lun	10	6
dim	11		lun	11	6	jeu	11	6	sam	11		mar	11	6
lun	12		mar	12	6	ven	12	6	dim	12		mer	12	6
mar	13		mer	13	6	sam	13		lun	13	6	jeu	13	6
mer	14		jeu	14	6	dim	14		mar	14	6	ven	14	6
jeu	15		ven	15	6	lun	15	6	mer	15	6	sam	15	
ven	16		sam	16		mar	16	6	jeu	16	6	dim	16	
sam	17		dim	17		mer	17	6	ven	17	6	lun	17	
dim	18		lun	18	6	jeu	18	6	sam	18		mar	18	
lun	19		mar	19	6	ven	19	6	dim	19		mer	19	
mar	20		mer	20	6	sam	20		lun	20	*férié*	jeu	20	
mer	21		jeu	21	6	dim	21		mar	21	6	ven	21	
jeu	22		ven	22	6	lun	22	6	mer	22	6	sam	22	
ven	23		sam	23		mar	23	7	jeu	23	6	dim	23	
sam	24		dim	24		mer	24	7	ven	24	6	lun	24	
dim	25		lun	25	6	jeu	25	7	sam	25		mar	25	
lun	26		mar	26	6	ven	26	7	dim	26		mer	26	
mar	27		mer	27	6	sam	27		lun	27	7	jeu	27	
mer	28		jeu	28	6	dim	28		mar	28	7	ven	28	
jeu	29		ven	29	*férié*	lun	29	7	mer	29	7	sam	29	
			sam	30		mar	30	7	jeu	30	7	dim	30	
			dim	31					ven	31	7			

Vacances scolaires Zone B (sous réserve du calendrier de l'Education Nationale)

Heures en centre

Heures en entreprise

Mise à jour le 27/11/2023